Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2022
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels

Demande de délivrance d'une garantie de restitution

Zürcher Kunstgesellschaft, Kunsthaus Zürich (Zurich) a présenté, conformément aux art. 10 et 11 de la loi fédérale du 20 juin 2003 sur le transfert international des biens culturels (RS *444.1*) et à l'art. 7 de l'ordonnance y relative du 13 avril 2005 (RS *444.11*), la demande de délivrance de garantie de restitution suivante:

A. Nom et adresse des institutions prêteuses:
   - Österreichische Galerie Belvedere, Prinz-Eugen-Strasse 27, 1030 Vienne, Autriche;
   - Alte Nationalgalerie. Staatliche Museen zu Berlin – Preussischer Kulturbesitz, Geschwister-Scholl-Strasse 6, 10117 Berlin, Allemagne;
   - Städtische Galerie im Lenbachhaus, Luisenstrasse 33, 80333 Munich, Allemagne;

B. Description des biens culturels: cf. liste des objets[1];

C. Indication la plus précise possible de la provenance des biens culturels: cf. liste des objets[1];

D. Date prévue de l'importation temporaire des biens culturels en Suisse: 24 février 2023;

E. Date prévue de l'exportation des biens culturels hors de Suisse: 16 août 2023;

F. Durée de l'exposition: du 24 mars 2023 au 16 juillet 2023;

G. Durée demandée pour la garantie de restitution: du 24 février 2023 au 16 août 2023.

Office fédéral de la culture, Service spécialisé transfert international des biens culturels, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.

Les oppositions contre la délivrance d'une garantie de restitution doivent être déposées dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication auprès du service spécialisé.

13 décembre 2022

Office fédéral de la culture:

Service spécialisé
transfert international des biens culturels

1 La demande (et la liste des objets) sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de la culture (www.bak.admin.ch/kgt, rubrique «Garantie de restitution pour les musées»); elles peuvent encore être retirées auprès de l'Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.